

Date de dépôt : 31 octobre 2018

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Delphine Bachmann : A quand des macarons pour les professionnels de la santé ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 12 octobre 2018, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Les véhicules officiels des professionnels de la santé, en particulier ceux rattachés à l'IMAD, se trouvent soumis aux mêmes contraintes que le reste de la population, en ce qui concerne les zones bleues, les zones à durée limitée ainsi que les places blanches.

Ces véhicules sont régulièrement amendés, ce qui coûte évidemment à l'institution, donc indirectement à l'Etat, alors qu'ils sont en intervention et ne peuvent pas forcément quitter leur client, pour respecter les exigences légales et réglementaires en matière de circulation routière.

Il est indéniable que cette situation constitue une pression supplémentaire sur les professionnels de la santé, déjà soumis à de fortes pressions en raison de la difficulté et de la charge de leur engagement.

Il y a quelques années de cela, le personnel concerné utilisait encore des véhicules privés, ce qui compliquait sans aucun doute la mise en place d'un macaron, car difficile de savoir qui est en service ou pas, mais ce problème n'est plus d'actualité puisque ce sont désormais des véhicules officiels.

Pour toutes ces raisons, je remercie par avance le Conseil d'Etat de répondre à ma question suivante :

Pourquoi, sur le canton de Genève, n'existe-t-il aucun macaron de parking destiné aux véhicules officiels utilisés par les professionnels de la santé rattachés au petit et au grand Etat ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat est conscient de la problématique du stationnement pour les professionnels de la santé, en particulier pour les activités de soins à domicile. Des rencontres sur ce thème ont déjà eu lieu avec l'IMAD. Cependant, les solutions envisagées ont fait apparaître des difficultés d'application au regard de l'égalité de traitement vis-à-vis des organismes offrant des prestations similaires, mais également vis-à-vis des autres activités professionnelles ainsi que de l'impact de celles-ci sur le stationnement dans son ensemble.

Cela étant, l'office cantonal des transports examine avec la Fondation des parkings (FDP) les possibilités envisageables.

Des réflexions sont ainsi en cours pour soulager la pression du personnel soignant à domicile en cas de nécessité d'utiliser une voiture pour effectuer les traitements. Dans ce cadre, l'option déjà existante des macarons multizones « Plus » destinés aux professionnels sera réexaminée, afin de déterminer si des adaptations ou des développements complémentaires sont nécessaires. De même, pour le plus long terme, des réflexions ont été initiées, afin d'identifier les possibilités que peuvent offrir les nouvelles technologies dans cette thématique.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS